

DECLARATION DU TOGO (2^{eme})
(Lors des discussions interactives du 07/05/08, salle 4 - 15h - 18 h)
Siege des Nations Unies
New York

Monsieur le Président, le Togo par ma voix voudrait primo vous féliciter pour l'efficace gestion de nos travaux mais aussi féliciter les différents panélistes pour leur brillante présentation des différents thèmes a eux confiés.

Monsieur le Président, le Togo s'associe aux déclarations d'ANTIGUA- BARBUDA au nom du groupe des 77 plus la Chine puis Djibouti au nom du Groupe d'Afrique.

Mon pays, le Togo situe presque à la frontière du Sahel, reste touche par l'avancée du dessert, notoirement dans la partie septentrionale du pays.

En effet dans cette partie de mon pays ou la désertification est exacerbée, des sols se dégradent très rapidement ; la saison pluvieuse est deregulée et se limite a deux ou trois mois de pluie avec des hauteurs qui diminuent d'année en année ; la température quant a elle augmente rendant le milieu de plus en plus difficile a supporter ; quant a la foret, au prime abord peu lotie, elle s'amenuise de jour en jour.

Somme toute, la désertification est réelle dans cette région de façon particulière voire dans l'ensemble du pays et qui affecte sérieusement l'agriculture qui utilise près de 90% de la population active.

Le Gouvernement Togolais n'est pas reste de marbre devant ce phénomène de désertification. Ainsi sur le plan des actions rehabilitantes entassées par le Togo, je citerai ;

Monsieur le Président

- l'institution de la Journée de l'arbre en 1977 en vue de la restauration du foret ;
- l'entame des opérations d'aménagement d'un certain nombre de bassins versants en vue d'enclencher la riziculture à une grande échelle ;
- la formation de pépiniéristes villageois en vue de pérenniser la production de plants forestiers.
- le lancement des opérations d'hydraulique villageoise ;
- la formation des paysans en défense restauration des sols (DRS) avec l'appui des ONG

Sur le plan des programmes en matière de lutte contre la désertification, le Togo avec l'appui du Secrétariat de la Convention de lutte contre la désertification, a élaboré, valide depuis 2001, son Plan National d'Action (PAN) de lutte contre la désertification. Mais celui-ci a bénéficié d'une faible attention de la part de la communauté internationale. Aussi a ce jour, seul l'Etat Togolais le met en oeuvre avec ses moyens qui sont limites.

Faite par : Mr OURO - Djeri Essowe
Delegue Togolais au CSD .16

DECLARATION DU TOGO (2^{eme})
(Lors des discussions interactives du 07/05/08, salle 4 - 15h - 18 h)
Siege des Nations Unies
New York

Je souhaiterais profiter de la tenue de la 16^{eme} Session de la Commission du développement Durable pour inviter au nom de l'Etat Togolais, tous les partenaires en développement, bilatéraux et multilatéraux, a accompagner de façon pleine le Togo dans la mise en oeuvre de son PAN qui comporte les six (6) champs d'actions suivants (aux pages 134-136)

- (i) sécuriser le foncier ;
- (ii) Promouvoir un développement Humain durable et équitable ;
- (iii) contribuer à adapter la croissance de la population au rythme de la croissance économique ;
- (iv) assurer une sécurité alimentaire aux populations du pays ;
- (v) promouvoir le développement des énergies alternatives ou renouvelables et
- (vi) promouvoir l'économie d'énergie par l'utilisation des foyers améliorés.